

Département des LANDES  
Arrondissement de DAX  
COMMUNE D'ORX

Nombre de conseillers élus :  
15

Conseillers en fonction :  
14

Conseillers présents et  
représentés :  
13

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 09 Mars 2026**

Séance ordinaire du 09 Mars 2026  
à 20h, salle du conseil municipal d'ORX

Sous la présidence de  
Monsieur Bertrand DESCLAUX, Maire

**ELUS PRESENTS : 13**

Anne LAPÉBIE, Mario BLONDAEL, Fabien DE FRIAS, Bertrand DESCLAUX, Maire, Clément BAYENS, Joël NICOLAS, Bruno DUBEARNES, Frédéric MARQUIS, Christine RODRIGUEZ, Pascal LAFARGUE, Valérie MAILLOT, Christine GOYETCHE, Joël VIGNOLLE

**ABSENTS : 1**

Samantha LAVERNY

**POUVOIRS : 0**

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Bruno DUBEARNES

**ORDRE DU JOUR** :

- Approbation du PV de la réunion du 21 janvier 2026
- Approbation du PV de la réunion du 11 février 2026
- Présentation des décisions du maire

**Délibérations**

- Approbation du Compte Financier Unique - Budget commune
- Approbation du Compte Financier Unique - Budget annexe photovoltaïque
- Approbation du Compte Financier Unique - Budget annexe Lotissement Prat Aou Aousets
- Approbation du Compte Financier Unique - Budget annexe Lotissement Marc Lespy
- Création d'un emploi permanent de secrétaire générale de mairie
- Modification de la délibération du 22 octobre 2024 relative à l'acquisition de parcelles

**Questions diverses**

- Point sur dossiers communaux
- Point sur évènements communaux
- Organisation des élections municipales

**Procès-Verbal de la réunion du 21 janvier 2026** : Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés (13 voix pour) le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 21 janvier 2026.

**Procès-Verbal de la réunion du 11 février 2026** : Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés (13 voix pour) le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 11 février 2026.

**Présentation de la décision du maire n° D-2026-01**

**Désignation du Président pour la présentation des CFU** : Mario BLONDAEL

**DELIBERATIONS**

**DCM 2026-12 : Approbation du Compte Financier Unique – Budget Commune**

Le budget général de l'exercice de la commune d'Orx, pour lequel le compte financier unique est soumis par M. le président, Mario BLONDAEL, s'est exécuté du 01/01/2025 au 31/12/2025 pour les opérations de la section d'investissement et du 01/01/2025 au 31/12/2025 pour les opérations de la section de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 437 763,44	1 156 468,00	2 594 231,44
	Recettes réalisées (1)	B	309 306,67	1 207 310,33	1 516 617,20
	Restes à réaliser	C	196 804,88	0,00	196 804,88
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 322 953,51	1 251 173,20	2 574 126,71
	Dépenses réalisées (1)	E	223 406,26	452 683,96	676 090,24
	Restes à réaliser	F	360 210,11	0,00	360 210,11
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	85 900,61	754 626,35	840 526,96
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-114 809,93	94 705,20	-20 104,73
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-28 909,32	849 331,55	820 422,23
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-161 405,23	0,00	-161 405,23
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-190 314,55	849 331,55	659 017,00

M. le Maire quitte la séance avant le vote.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des élus présents (12 voix pour) approuve le Compte Financier Unique du budget communal.

Décision :

VOTANTS : 12    POUR : 12    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0

Réception en préfecture le 12/03/2025

### **DCM 2026-13 : Approbation du Compte Financier Unique – Budget annexe photovoltaïque**

Le budget général de l'exercice du budget annexe Photovoltaïque, pour lequel le compte financier unique est soumis par M. le président, Mario BLONDAEL, s'est exécuté du 01/01/2025 au 31/12/2025 pour les opérations de la section d'investissement et du 01/01/2025 au 31/12/2025 pour les opérations de la section de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	18 996,01	30,00	19 026,01
	Recettes réalisées (1)	B	18 804,00	14 657,89	33 461,89
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	20 878,00	28 846,94	49 724,94
	Dépenses réalisées (1)	E	6 895,40	25 094,59	31 989,99
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	11 908,60	-10 436,70	1 471,90
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	1 881,99	28 816,94	30 698,93
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent /déficit	G + H	13 790,59	18 380,24	32 170,83
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	13 790,59	18 380,24	32 170,83

M. le Maire quitte la séance avant le vote.

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des élus présents (12 voix pour) approuve le Compte Financier Unique du budget annexe Photovoltaïque.**

Décision :

VOTANTS : 12    POUR : 12    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0

*Réception en préfecture le 12/03/2025*

### **DCM 2026-14 : Approbation du Compte Financier Unique – Budget annexe lotissement LESPY**

Le budget de l'exercice 2025, du budget annexe Lotissement LESPY, pour lequel le compte financier unique vous est soumis par M. le président, Mario BLONDAEL, s'est exécuté du 01/01/2025 au 31/12/2025 pour les opérations de la section d'investissement et du 01/01/2025 au 31/12/2025 pour les opérations de la section de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	0,00	296,50	296,50
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	0,12	0,12
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	0,00	305 869,11	305 869,11
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	305 572,73	305 572,73
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	0,00	-305 572,61	-305 572,61
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	305 572,61	305 572,61
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	0,00	0,00	0,00
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	0,00	0,00	0,00

M. le Maire quitte la séance avant le vote.

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des élus présents (12 voix pour) approuve le Compte Financier Unique du budget annexe Lotissement LESPY.**

Décision :

VOTANTS : 12    POUR : 12    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0

*Réception en préfecture le 12/03/2025*

**DCM 2026-14 : Approbation du Compte Financier Unique – Budget annexe lotissement PRAT AOU AOUSETS**

Le budget de l'exercice 2025, du budget annexe Lotissement PRAT AOU AOUSETS, pour lequel le compte financier unique est soumis par M. le président, Mario BLONDAEL, s'est exécuté du 01/01/2025 au 31/12/2025 pour les opérations de la section d'investissement et du 01/01/2025 au 31/12/2025 pour les opérations de la section de fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

<b>Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N</b>					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	0,00	0,00	0,00
	Recettes réalisées (1)	B	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	0,00	415 644,60	415 644,60
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	415 644,60	415 644,60
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	0,00	-415 644,60	-415 644,60
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	0,00	415 644,60	415 644,60
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	0,00	0,00	0,00
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	0,00	0,00	0,00

M. le Maire quitte la séance avant le vote.

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des élus présents (12 voix pour) approuve le Compte Financier Unique du budget annexe Lotissement PRAT AOU AOUSETS.**

Décision :

VOTANTS : 12    POUR : 12    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0

*Réception en préfecture le 12/03/2025*

### **DCM 2026-16 : Création d'un emploi permanent de secrétaire générale de mairie**

Monsieur Le Maire expose que, conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité territoriale ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il est précisé que cette délibération n'est pas soumise à l'avis préalable du Comité social territorial compétent.

Monsieur Le Maire indique qu'il convient de prévoir la création d'un emploi permanent à temps complet afin d'assurer les fonctions de secrétaire général de mairie.

Dans ce cadre, le Maire propose à l'organe délibérant la création d'un emploi permanent de secrétaire général de mairie à temps complet, à raison de 35h/semaines.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux, au grade de rédacteur, rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe, ou rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe, relevant de la catégorie B.

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des élus présents (13 voix pour) approuve la création d'un emploi permanent de secrétaire générale de mairie.**

#### Décision :

VOTANTS : 13    POUR : 13    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0

*Réception en préfecture le 12/03/2025*

### **DCM 2026-17 : Modification de la délibération du 22/10/2024 relative à l'acquisition de parcelles**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la délibération n°045-2024 du 22 octobre 2024 prévoyait l'acquisition de plusieurs parcelles appartenant aux conjoints LANUSSE, dont la parcelle cadastrée C 664, longeant la route de Cazenave.

Il informe le Conseil que les propriétaires ont finalement renoncé à la vente de cette parcelle.

En conséquence, il convient de modifier la délibération du 22 octobre 2024 afin de retirer la parcelle C664 du projet d'acquisition.

Monsieur le Maire propose de modifier la délibération n°045-2024 du 22 octobre 2024 en retirant la parcelle cadastrée C 664 du projet d'acquisition et de maintenir sans changement les autres dispositions de la délibération initiale.

**Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des élus présents (13 voix pour), décide de modifier la délibération N° 045-2024 du 22 octobre 2024 en retirant la parcelle C 664 du projet d'acquisition.**

#### Décision :

VOTANTS : 13    POUR : 13    CONTRE : 0    ABSTENTION : 0

*Réception en préfecture le 12/03/2025*

Prochaine séance : 20/03/2026

Procès-verbal de séance approuvé par le Conseil municipal du : 20/03/2026

Le Maire,  
Bertrand Desclaux



Le secrétaire de séance,  
Pauline Espiau

